LA TURBALLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

PIECE N°V

3. Annexes sanitaires

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/02/2022

Modification n°1 approuvée le 22/04/2025
Modification simplifiée n°1 approuvée le 10/11/2026

Vu pour être annexé à la délibération d'approbation en date du 10/11/2026



LA BOITE DE L'ESPACE URBANISTES ASSOCIÉS
DM EAU
& Olivier Lozachmeur, juriste

Sommaire

Contexte législatif 3
Article R151-53 du code de l'urbanisme 3
Article L2224-10 du code général des collectivités publiques 3
Systèmes de traitement et d'élimination des déchets 4
Compétence 4
Organisation à l'échelle de Cap Atlantique 5
Collecte des déchets ménagers et assimilés 6
Traitement des déchets 7
Réseau d'alimentation en eau potable 8
Organisation administrative 8
Origine et distribution de l'eau 8
Réseau AEP sur la commune 9
Réseaux d'assainissement 11
Eaux usées 11
Eaux pluviales 14

Contexte législatif

Article R151-53 du code de l'urbanisme

Figurent également en annexe au plan local d'urbanisme, s'il y a lieu, [...] :

Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets ;

Article L2224-10 du code général des collectivités publiques

Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;

3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;

4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.

Systèmes de traitement et d'élimination des déchets

Compétence

Cap Atlantique, Communauté d'Agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique regroupe 15 communes (dont La Turballe) et possède la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » depuis le 1er janvier 2003.

La compétence déchets de la Communauté d'Agglomération comprend les services de collecte et de traitement suivants :

Filières des OMr et des encombrants



- Collecte traditionnelle en porte-à-porte (PàP) et apport volontaire (AV) des ordures ménagères
- Collecte en porte-à-porte des encombrants
- Centre de transfert des déchets : OMr, EL, JM et cartons
- Transport et traitement
  Installation de Tri – Mécano – Biologique (TMB)

Filières des déchets végétaux



- Collecte en porte-à-porte (La Baule) et en apport volontaire en déchèteries
- Compostage individuel et sites de broyage/compostage
- Recyclage matière du compost produit

Filières des recyclables



- Collecte en porte-à-porte et en apport volontaire des emballages, papiers, cartons bruns et verres
- Traitement en Centre de tri
- Recyclage matière
- Elimination des refus de tri

Filières des déchets collectés en déchèteries



- Collecte en apport volontaire en déchèteries
- Valorisation matière des matériaux ou élimination finale

Organisation à l'échelle de Cap Atlantique

La collecte et le traitement des déchets sur le territoire de Cap Atlantique sont organisés de la façon suivante :



Synthèse de l'organisation de la gestion des déchets sur Cap Atlantique

Pour exercer ses compétences, Cap Atlantique dispose des équipements suivants :

- Un centre de transfert des OMr et déchets recyclables (emballages, papiers, cartons) situé sur la zone de Villejames à Guérande permettant d'optimiser le transport des déchets vers les centres de traitement et de valorisation ;
- Une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) située sur le site de Kéraline à Herbignac et dont l'exploitation est assurée par Cap Atlantique ;
- Un réseau de 9 déchèteries ;
- 5 plates-formes de déchets verts.

En ce qui concerne la gestion des déchets, Cap Atlantique a la particularité d'avoir une partie de son territoire gérée en régie communautaire tandis qu'une autre est exploitée en prestation de service.



Localisation des installations de la compétence Déchets

Collecte des déchets ménagers et assimilés

En 2018, 108 375 tonnes de déchets ont été collectées au total, ce qui représentent 985 kg/hab (pop DGF) et 1 473 kg/hab (pop INSEE).

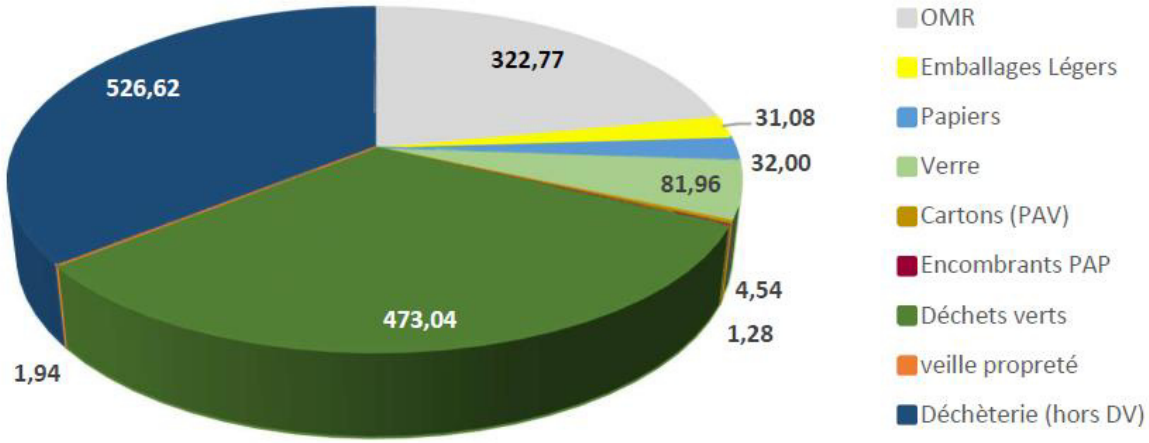

Ratio des déchets collectés en 2018 (kg/an, population INSEE)

- ### Collecte des ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire.

La collecte des ordures ménagères s'effectue 1 à 2 fois par semaine en basse saison et peut aller jusqu'à 3 passages hebdomadaires en période estivale. 114 conteneurs dédiés aux OMr répartis sur le territoire dont 44 de type aériens, 47 de type semi-enterrés et 23 de type enterrées complets.

En 2018, ce sont 23 711 tonnes de d'OMr qui ont été collectées sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique, soit 322,8 kg d'OMr/hab. (pop. Municipale INSEE) ou 215,9 kg d'OMr/hab. (pop. DGF).

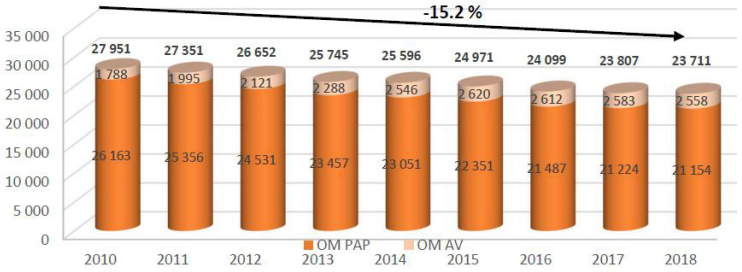

- ### Collecte des recyclables

La collecte des déchets recyclables s'effectue en porte-à-porte et en apport volontaire.

La collecte a lieu une fois tous les 15 jours. 874 conteneurs dédiés aux recyclables répartis sur le territoire de Cap Atlantique.

En 2018, ce sont 10 989 tonnes de déchets issues de la collecte sélective collectées sur l'ensemble du territoire. Le tonnage global de recyclables a augmenté de 18,5% entre 2010 et 2018, et de 4,69% (+493 tonnes) entre 2017 et 2018.



- Collecte en déchetteries

Le territoire compte 9 déchèteries dans son réseau. La plus proche de la Turballe, se trouve à Piriac-sur-Mer. Au total, 59 793 tonnes ont été collectées en déchèteries en 2018. A elles seules, les déchèteries de Piriac-sur-Mer et du Pouliguen regroupent 44,3 % des tonnages collectés sur l'année 2018. Depuis 2010, le tonnage des déchèteries a largement augmenté (+59 %). En 2018, 814 kg/hab. ont été collectés en déchèterie (population municipale INSEE 2014) dont 287 kg/hab. de déchets verts et 237 kg/hab. de gravats. Ces ratios élevés en gravats et en déchets verts peuvent s'expliquer par la prise en compte des tonnages professionnels acceptés sur toutes les déchèteries. Lorsque l'on s'intéresse aux tonnages collectés en déchèterie hors gravats et déchets verts, le ratio n'est plus que de 289 kg/hab.

Communes	Coordonnées
LE POULIGUEN	Route de la Minoterie
LA BAULE	Route du Rocher
GUERANDE	Parc d'activités de Villejames
HERBIGNAC	Pompas
HERBIGNAC	Kéraline
PENESTIN	Les Barges
PIRIAC-SUR-MER	L'Arche Chaussin
Communes	**Coordonnées**
BATZ-SUR-MER	Route du Croisic
LE CROISIC	8, chemin du Pré Du pas

Traitement des déchets

La station de transfert de Villejames à Guérande accueille les tonnages de déchets de Cap Atlantique en OMr, JM, EL et cartons. C'est une installation classée soumise à autorisation au titre de la réglementation ICPE (Installation Classée Pour l'Environnement), bénéficiant d'un nouvel arrêté préfectoral d'autorisation de la préfecture de Loire- Atlantique en date du 19 octobre 2018. Au total, 32 044 tonnes des déchets (tous flux confondus) ont transité par la station de transfert en 2018, soit une baisse de 2,38 % par rapport à 2017.



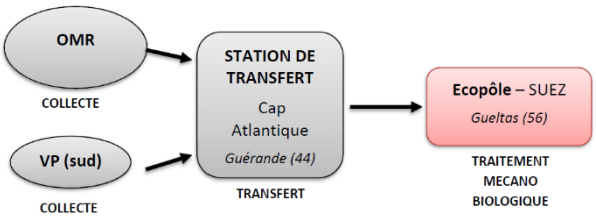

Après passage par la station de transfert, les ordures ménagères résiduelles sont traitées à l'écopôle de Gueltas (56) par traitement mécano-biologique.

Une fois collectés, les papiers sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers l'entreprise « les Cellulose de la Loire » à Allaire (56) qui les recycle pour fabriquer, entre autres, des boîtes et plateaux à oeufs.

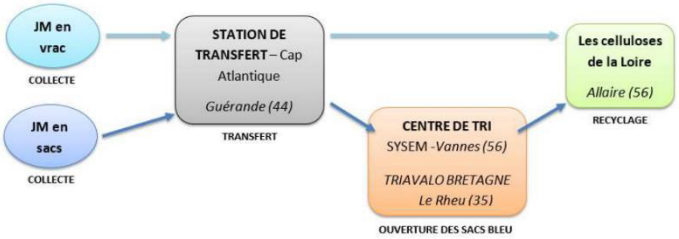

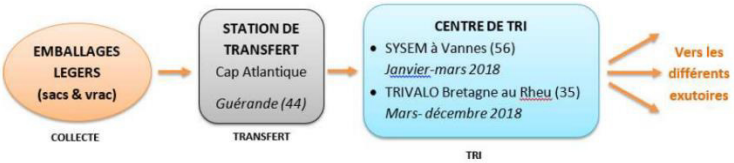

Une fois collectés, les emballages sont transférés à Guérande avant d'être dirigés vers le centre de tri TRIVALO Bretagne au Rheu (35)1, puis envoyés vers leurs différents exutoires selon le type de matériau.

Le verre est tout d'abord transformé en calcin, prêt à l'emploi par les verriers. Ces centres de traitement sont généralement situés en proximité des verreries utilisatrices de calcin. La CSVMF a désigné comme repreneur l'ensemble de ses adhérents impliqués dans la production de verre creux. Le repreneur désigné pour Cap Atlantique est la société Verallia. Le chargement et le transport du verre des fosses à verre et des déchèteries sont effectués par une société de transport agréée par CITEO, la société LEGOFF, située à Quimper (29).

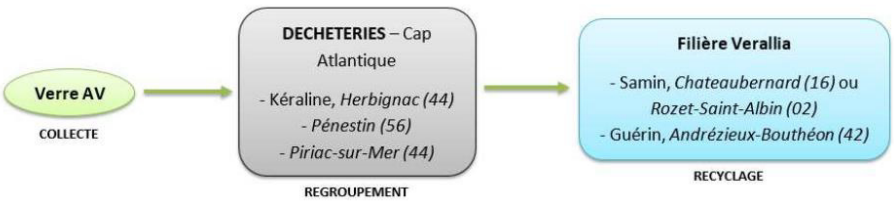

Le traitement des déchets verts est organisé autour des installations suivantes :

- Deux unités de broyage/compostage : l'une à Guérande (Livery), l'autre à La Baule,
- Trois aires de broyage sur les déchèteries de Piriac-sur-Mer, Pénestin et Kéraline.

Réseau d'alimentation en eau potable

Organisation administrative

Cap Atlantique dispose de la compétence production et distribution d'eau potable. Dans ce cadre, Cap Atlantique réalise les travaux de création et de renouvellement des réseaux et des ouvrages d'eau potable sur son territoire. Pour la gestion de ce service public, Cap Atlantique a choisi comme mode de gestion la délégation de service public la DSP. C'est SEPIG Atlantique qui a été choisie comme délégataire par Cap Atlantique. Cette société a en charge la gestion au quotidien du service de distribution d'eau potable. Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2016, s'achève le 31 décembre 2023. Il comprend notamment, l'exploitation de la production et de la distribution de l'eau potable, les achats d'eau en gros et les relations avec les abonnés

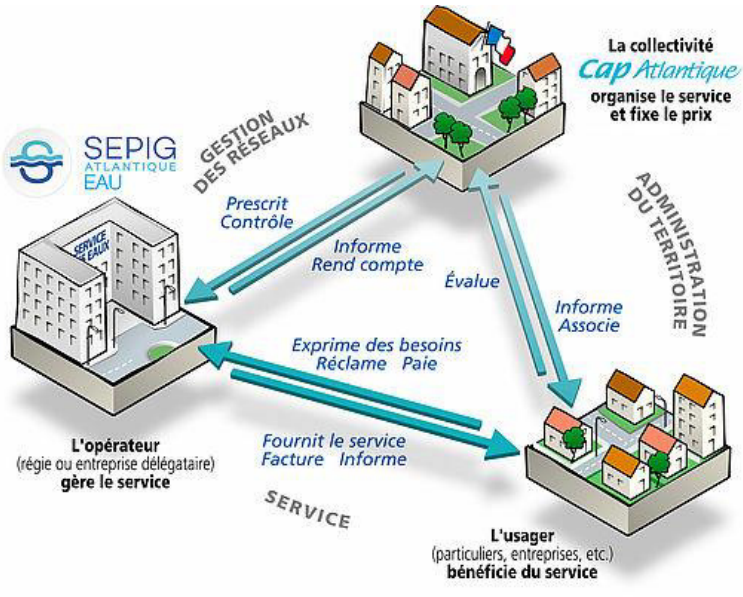

Origine et distribution de l'eau

Cap Atlantique s'alimente majoritairement en eau potable depuis l'usine d'eau potable du Drézet, située sur la commune de Férel, dont la ressource en eau brute provient de la Vilaine.

En secours, l'eau potable provient de l'usine de la nappe de Campbon, propriété de la CARENE et Nantes métropole via la canalisation de sécurisation et de renforcement de l'alimentation en eau potable du Nord-Ouest de la Loire-Atlantique dans le cadre du schéma départemental d'alimentation en eau potable.

Enfin, la commune n'est pas concernée par un périmètre de captage d'eau potable.

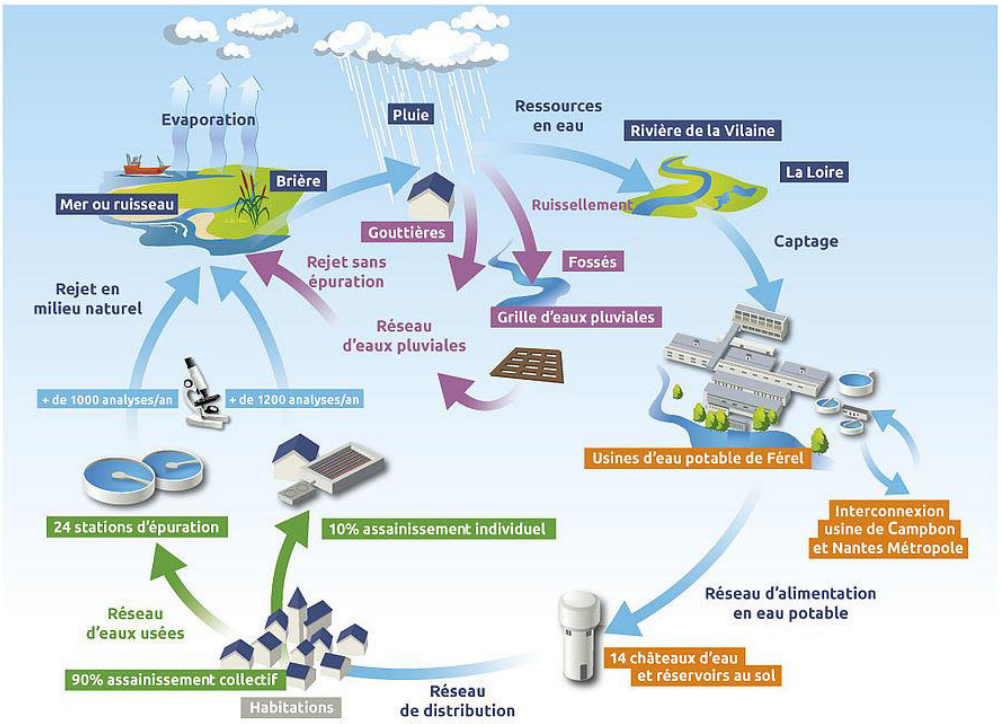

Réseau AEP sur la commune

Sur la commune de La Turballe, le nombre de branchements est de 5 426 en 2018. Ce nombre d'usagers est en hausse puisqu'il était de 5342 en 2016.

Le volume consommés d'eau potable sur la Turballe est de 368 905 m3 en 2018.

Le réseau d'eau potable sur la commune compte 85,6 kilomètres de canalisation (1708 km sur l'ensemble du territoire de Cap Atlantique).

Cap atlantique dispose de 9 ouvrages de stockage totalisant 16 800 m³, dont 2 ouvrages sur la Turballe : le château d'eau de Trescalan (photo ci-contre) qui dispose d'un volume de 2500 m³ et une bâche au sol d'une capacité de 2 800 m³.



Photo du château d'eau de Trescalan

N°	Commune	Désignation	Volume stocké
1	La Baule	Saint-Servais (5 réservoirs)	6 000 m³
2	Guérande	Château d'eau	700 m³
3	Guérande	Usine de Sandun	2 600 m³
4	Batz / Mer	Château d'eau de Kermoisan	750 m³
5	Le Croisic	Bâche de reprise La Falaise	300 m³
6	Le Croisic	Château d'eau	750 m³
Total Sud			**11 100 m³**
7	La Turballe	Château d'eau de Trescalan	2 500 m³
8	La Turballe	Bâche au sol de Trescalan	2 800 m³
Total Centre			**5 300 m³**
9	Herbignac	Château d'eau de Brézanvé	400 m³
Total Nord			**400 m³**
Total CAP ATLANTIQUE	**16 800 m³**		

Liste des ouvrages de stockage sur Cap Atlantique

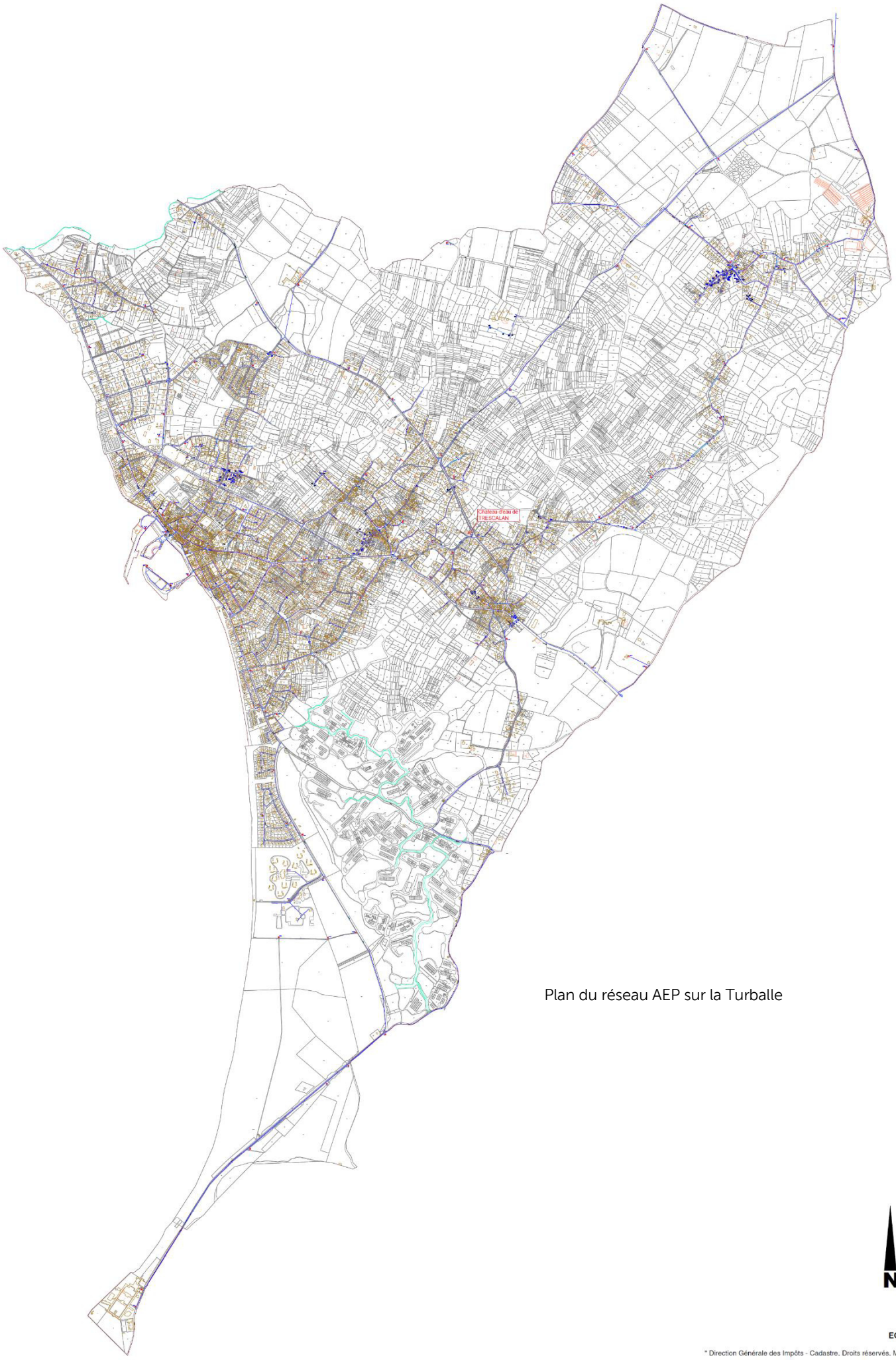

Plan du réseau AEP sur la Turballe

N

ECH 1/7500

" Direction Générale des Impôts - Cadastre. Droits réservés. Mise à jour 2019"

Réseaux d'assainissement

Eaux usées

- Assainissement collectif des eaux usées

Compétence et gestion

Cap Atlantique dispose de la compétence assainissement des eaux usées. Dans ce cadre, Cap Atlantique construit les ouvrages, s'assure du bon fonctionnement des services, supporte la charge des investissements.

Pour la gestion de ce service public, Cap Atlantique a choisi comme mode de gestion la délégation de service public (DSP).

Ainsi, la gestion du service public d'assainissement des eaux usées est déléguée par affermage à APG : Assainissement de la Presqu'ile de Guérande. Ce contrat, d'une durée de 8 ans à compter du 1er janvier 2016, s'achève le 31 décembre 2023. La mission comprend l'exploitation des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées.

Réseau de collecte des eaux usées

Le réseau de collecte est de type séparatif. Le transport des eaux usées et des eaux pluviales se fait dans deux canalisations distinctes. La commune compte près de 72 kms de canalisations d'eaux usées et 19 postes de refoulement.

Système d'épuration sur la commune

Les eaux usées de la zone agglomérée sont collectées par un réseau séparatif exclusif et raccordées à la station d'épuration intercommunale au lieu-dit Butte de Pinse sur la commune de la Turballe La maîtrise d'ouvrage est portée par la communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique (Cap Atlantique). L'exploitation est assurée par Assainissement de la presqu'île de Guérande (APG).



Mise en service en 2004, cette station de type «boues activées» à faible charge (code de la station : 0444211S0002) dispose d'une capacité de traitement de 40000 équivalents habitants

La station d'épuration est en effet dimensionnée pour traiter une charge journalière de DBO5 de 2400kg/j. Son débit nominal est de 8300 m3/J, réduit à 7900m3/J en période estivale.

Les quatre communes la Turballe, Mesquer, Pipriac et Saint Molf sont raccordées sur cet outil. En 2018, 12 180 raccordements correspondant à 31200 habitants voyaient leurs effluents traités par cette station.

Les données issues des bilans de fonctionnement de la station d'épuration permettent de conclure que le fonctionnement de la station et de son réseau d'assainissement est efficace. Un seul accident sur un poste de relevage avait été relevé pendant quelques heures en 2016.

Au cours des 3 dernières années, les pics de charges (max annuel) à traiter par la station d'épuration sont compris entre 24 148 (année 2016) et 25 799 (année 2018) EH. L'ensemble des contrôles (renforcés) présentent des niveaux de traitement conformes aux exigences réglementaires pour tous les paramètres analysés.

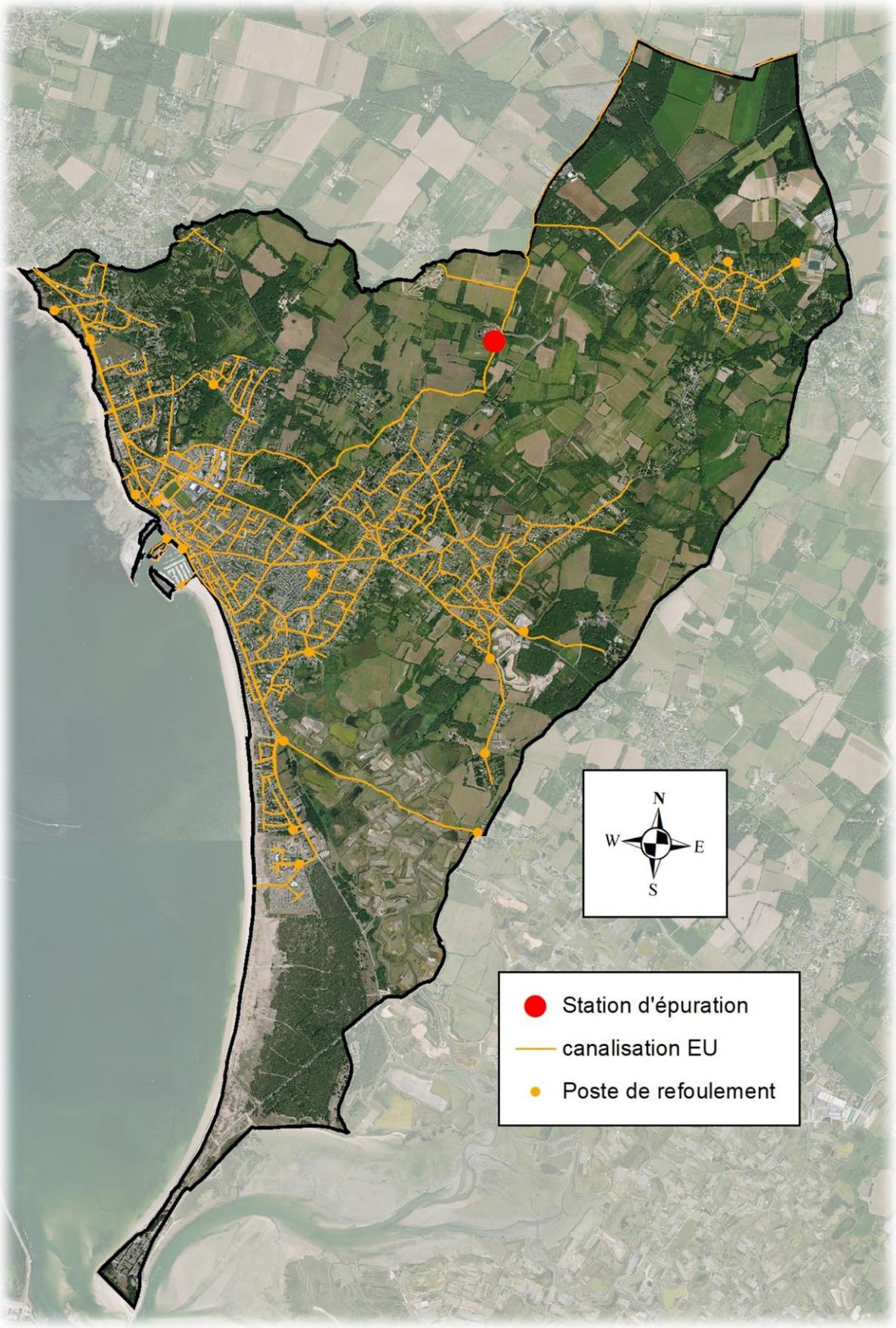

Plan du réseau EU

- Assainissement individuel

La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a modifié le Code Général des Collectivités Territoriales. Dans ce nouveau contexte, les communes avaient jusqu'au 31 décembre 2005 pour organiser le service d'assainissement non collectif. Celui-ci assure obligatoirement le contrôle technique des installations d'assainissement autonome.

La compétence Assainissement Non Collectif est également assurée par la Communauté de la Presqu'île de Guérande Atlantique sur 15 communes. Il s'agit du service du SPANC. Ce service a en charge l'instruction des demandes d'installation de dispositif d'assainissement individuel, le contrôle de leur réalisation, ainsi que le diagnostic et le suivi du fonctionnement des installations existantes.

A l'échelle de Cap Atlantique, c'est plus de 6100 ouvrages d'assainissement non collectifs qui ont été recensés.

- Zonage d'assainissement des eaux usées

Un zonage d'assainissement a été mise en place sur le territoire et validé au PLU en 2010.

L'assainissement collectif a été retenu pour les zones desservies par le réseau de collecte d'eaux usées existant du bourg et sur les zones urbanisables proches.

L'assainissement non collectif concerne le reste du territoire communal.

Une révision de ce zonage d'assainissement est menée par Cap Atlantique, parallèlement à la révision du PLU.

Par ailleurs, un schéma directeur des eaux usées avait été construit en 1999 et avait conduit à la mise en place de la gestion actuelle des réseaux, des postes et de la station d'épuration, à l'échelle des 4 communes.

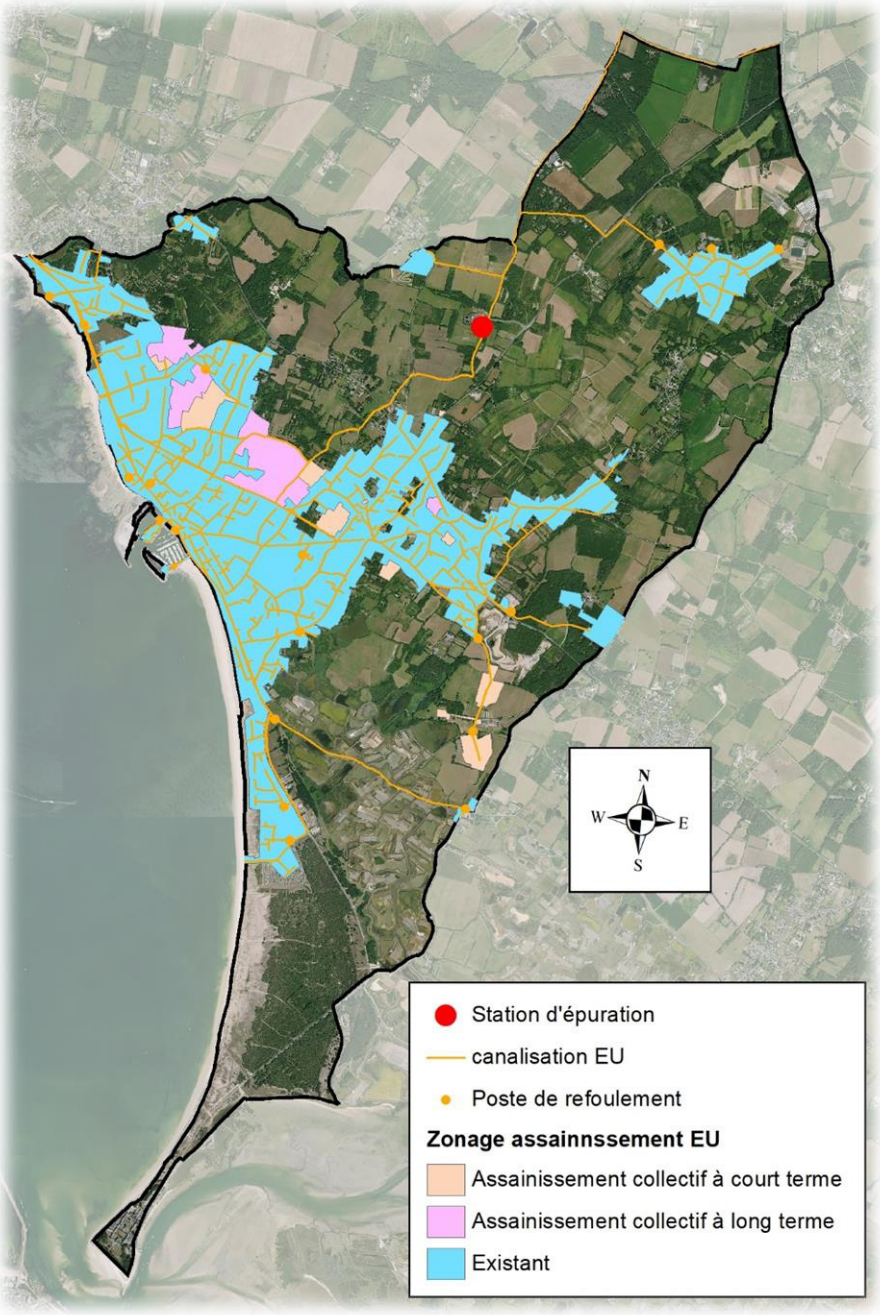

Zonage d'assainissement des eaux usées de 2010

Eaux pluviales

- Caractéristiques du réseau

La commune dispose d'un réseau d'assainissement séparatif.

Au total, le territoire compte plus de 61 km de réseaux inspectés comprenant fossés, conduites et cours d'eau busés

Le réseau compte également 1760 regards, 34 exutoires,815 avaloirs et 361 branchements visibles.

Sur les 50 kms de canalisations, près de 68 % sont des conduites en béton de diamètre 300 mm.

Type	Linéaire inventorié (ml)	Pourcentage
Canalisations circulaires	50 350	81.9%
Fossés	11 158	18.1%
Total :	**61 508**	**ml**

Matériau	Linéaire inventorié (ml)	Pourcentage
Béton	45 218.9	89.8%
PVC	4 243.0	8.4%
PEHD	832.5	1.7%
Inconnu	55.8	0.1%
Total :	**50 350 ml**	

La commune dispose de 4 bassins de rétention / infiltration, de 3 séparateurs à hydrocarbures et de 2 clapets inventoriés au lieu-dit Fourbihan.

Nom du bassin	Localisation	Cote fond moyen	Cote avant déborde-ment	Surface au fond (m^2)	Surface au miroir (m^2)	Volume total (m^3)	Cote surverse	Volume utile (m^3)	Dispositif de régulation ou d'infiltration	Dispositif de surverse
BR1	Rue de la Marjolaine	4.2	5.35	230	345	328	Pas de surverse	328	*Dispositif de régulation non identifié Ø1000*	Pas de surverse
BR2	Impasse de la Fuie	33.4	35.45	250	600	845	Pas de surverse	845	*Dispositif de régulation non identifié*	Pas de surverse
BR3*	Rue du Camoe	33.85	34.8	20	75	42	Pas de surverse	42	Infiltration supposée	Pas de surverse
BR4**	Place Gaby Valot				30					

* : Bassin privé

** : Rétention enterrée

Source terrain

Caractéristiques des bassins de rétention/infiltration

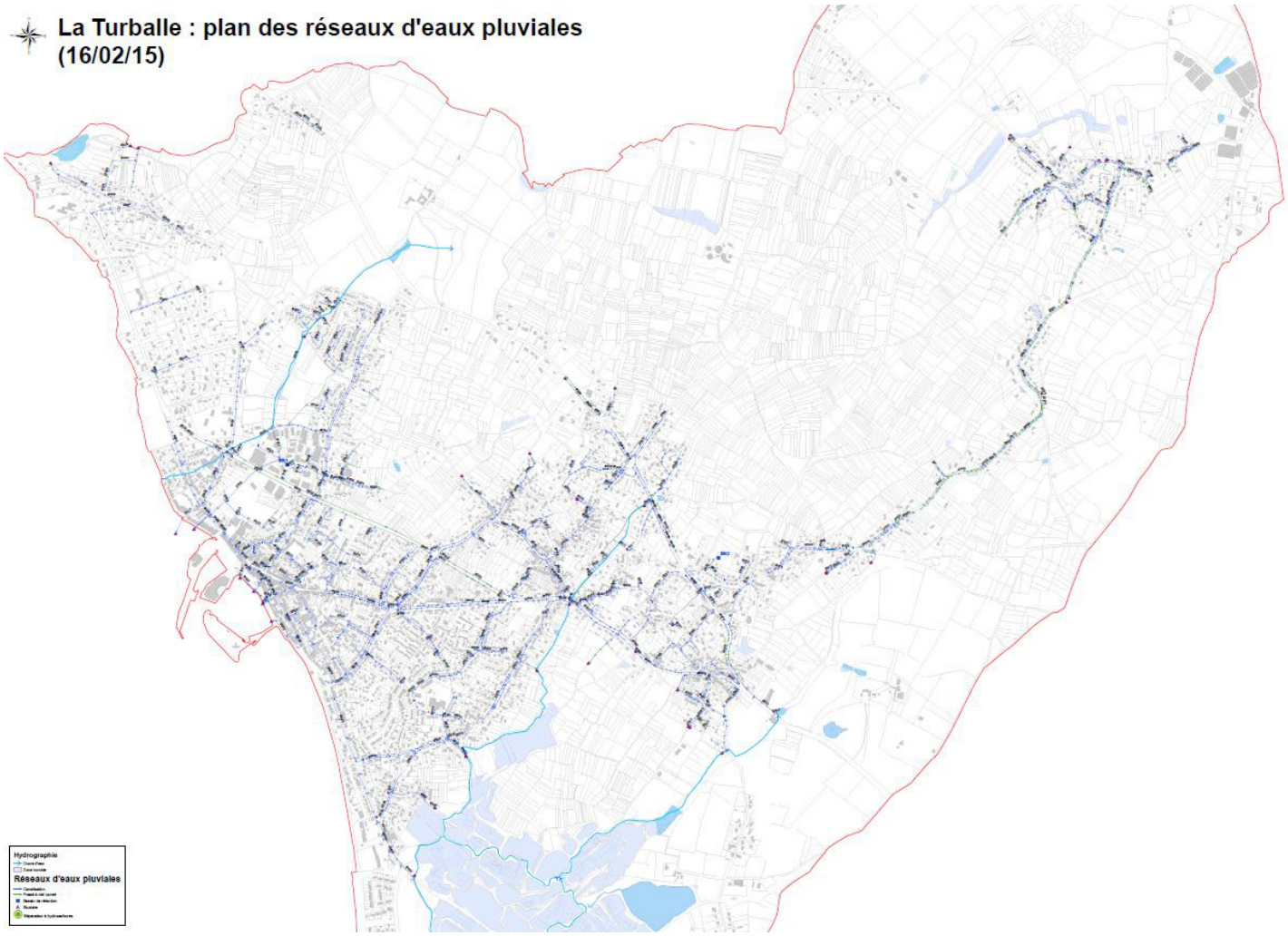

Plan du réseau d'eaux pluviales de la Turballe

- ## Dysfonctionnements rencontrés sur le réseau EP

2 secteurs de dysfonctionnement ont été signalés par la Commune :

- <u>Le Requer (2 inondations observées depuis 2000) :</u>

Origine du dysfonctionnement : Evacuation des eaux pluviales contrainte par le niveau haut des marais et réseau à faible pente

Conséquences : Zones de dépôts importants en amont (rue Lattre de Tassigny) et débordements en amont dans le secteur de la Grande Douve et rue Lattre de Tassigny (inondations au niveau de giratoire) et dans le secteur du Grand Loc

- <u>2) Le Penquer (débordements)</u>

Origine du dysfonctionnement : débits capables des conduites insuffisants du fait des faibles pentes

Enfin, une présence importante de sables a été relevé dans les réseaux (dépôts).

- ## Zonage d'assainissement – eaux pluviales

Cap Atlantique est en cours de réalisation d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales à l'échelle de l'intercommunalité.

Un plan de zonage sera réalisé à cette échelle.

Réseau d'eaux pluviales (source Cap Atlantique)

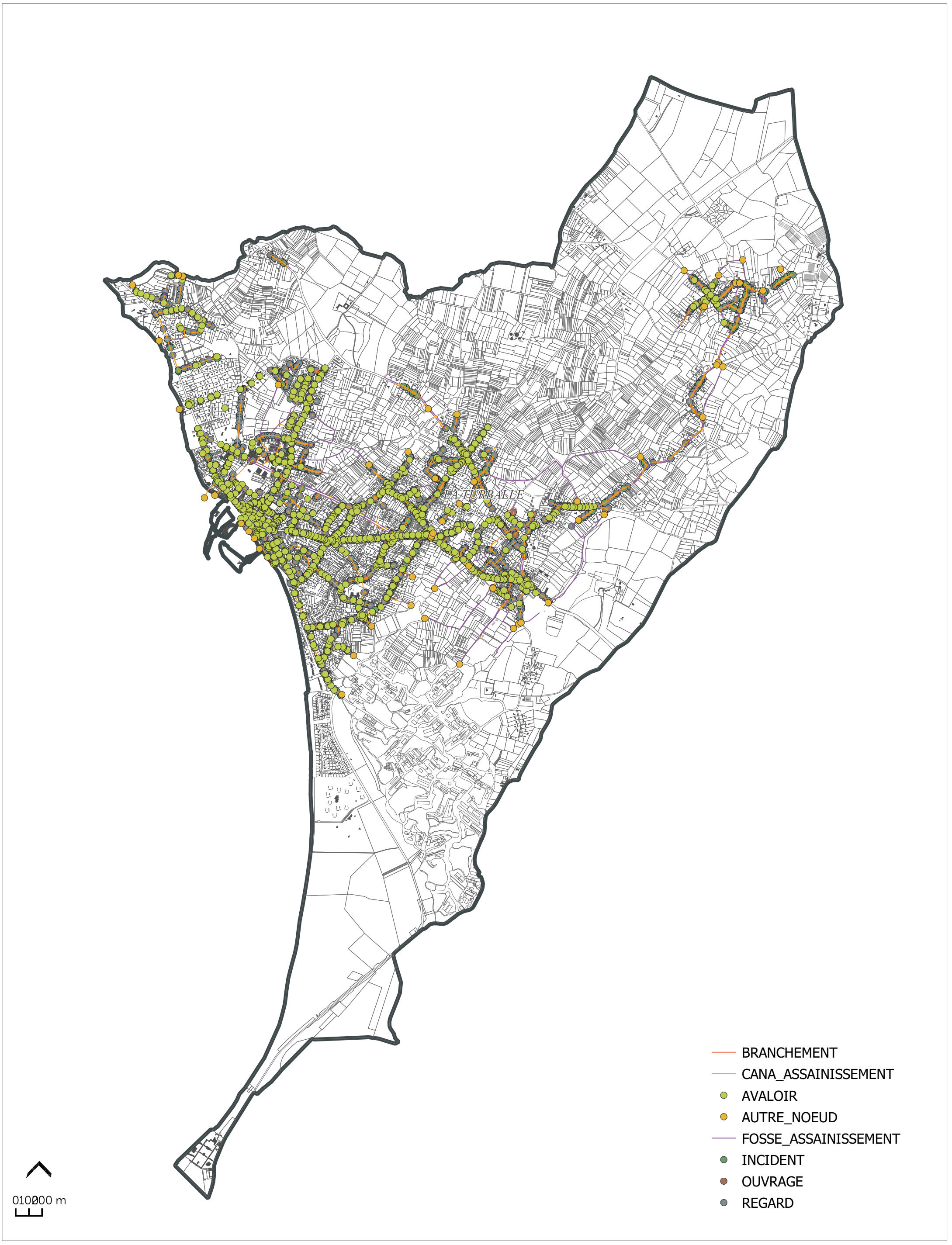

Réseau d'eaux usées (source Cap Atlantique)

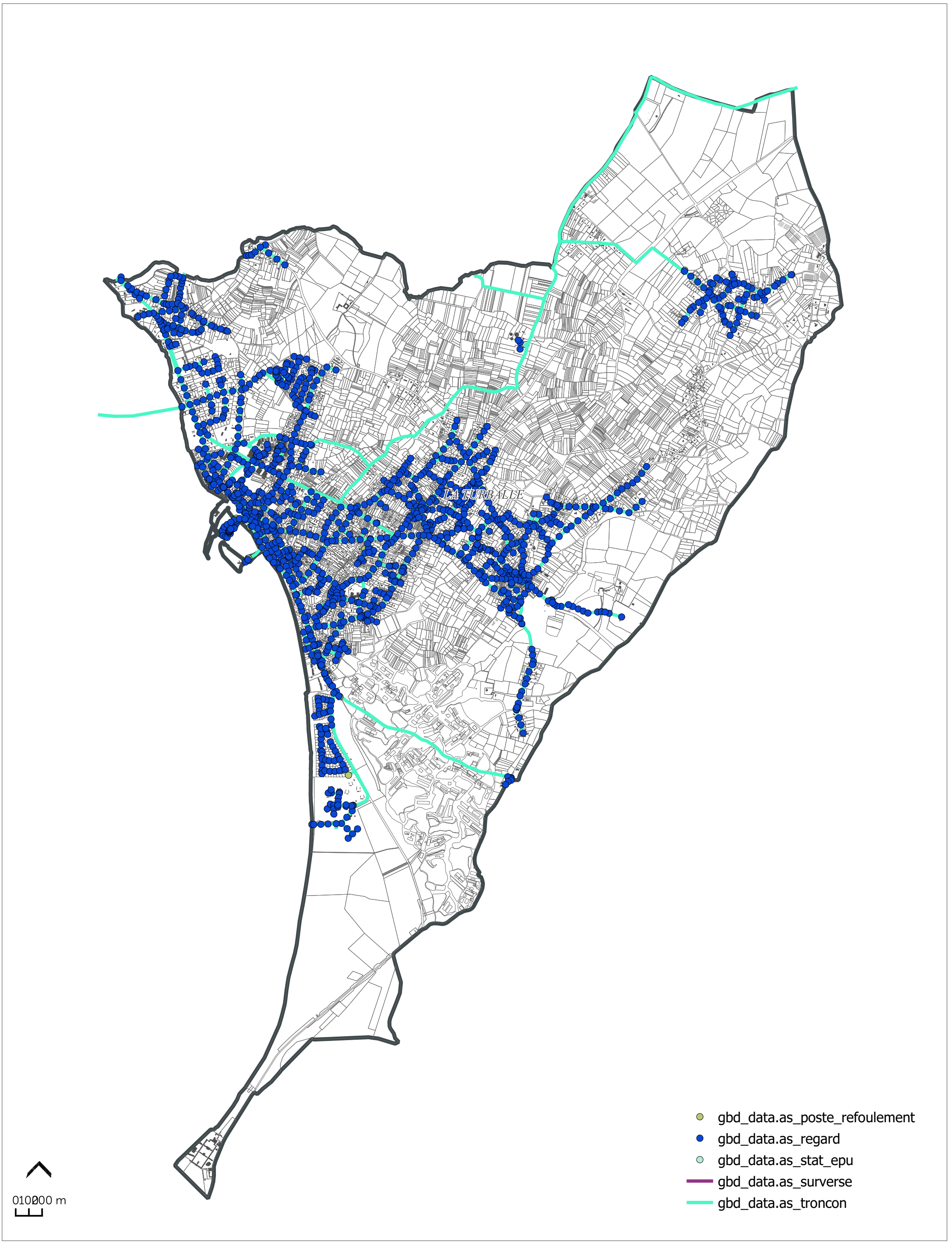

Chateau d'eau de
TRESCALAN

N

ECH 1/7500

" Direction Générale des Impôts - Cadastre. Droits réservés. Mise à jour 2019"